

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 26 mars 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Date de convocation : 20/03/2026
Date d'affichage : 20/03/2026

DELIBERATION N° 2026/27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - TREVISIOL Noël – Mme Delphine LAGOUTTE - Mrs Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE – M. Adrien LEGRIS et Mme Clémence LE QUÉRÉ.

Secrétaire de séance : Clémence LE QUÉRÉ

OBJET : modification des statuts du SYGESBEM

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHE du 30 janvier 2026 demandant son adhésion au SYGESBEM

Vu la délibération du comité syndical du SYGESBEM du 03/03/2026 en faveur de l'adhésion de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHE

Vu l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT), selon lequel, l'adhésion d'une commune requiert l'accord de l'organe délibérant du syndicat ainsi que celui des membres exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Vu les articles L.5211-17, L.5211-19 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel les conseils municipaux des communes membres du SYGESBEM, doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette adhésion qui impliquera la modification des statuts découlant de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020.

Le Maire propose donc, après en avoir délibéré, de décider :

- D'accepter l'intégration de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHE
- D'accepter la modification des statuts du SYGESBEM qui en découle

Fait à Blanzac, le 27 mars 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2026

La Secrétaire
Clémence LE QUÉRÉ



Publié le

